Image not found or type unknown

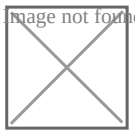

Arret maladie et travail

Par **kam!**, le **04/06/2024** à **08:04**

Bonjour,

J'aurais besoin de votre aide pour une situation qui me concerne. Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Je suis en arrêt maladie depuis 5 ans. J'étais cadre dans une grande entreprise située à la défense et je suis toujours dans les effectifs de l'entreprise.

Depuis 2 ans, je suis passé en invalidité (CRAMIF) mais je continue d'envoyer les arrêts maladie à mon entreprise pour ne pas être licencié pour abandon de poste.

A ce jour, je me pose des questions sur mon orientation professionnelle. J'ai la possibilité de collaborer avec un ami qui peut me placer en consultant full télétravail sur des missions afin de découvrir d'autres horizons. Pour le moment je ne me sens pas capable de retourner en open space.

Est ce possible dans ma situation (invalidité + arrêt maladie en entrepise) de travailler sans mettre en danger mon contrat de travail avec mon employeur ?

Si oui, je souhaiterais passer par le statut auto-entrepreneur sans me verser un salaire dans l'immédiat. En effet, ma démarche s'inscrit plus dans le cadre d'un besoin d'évaluation des capacités intellectuelles en situation professionnelle après 5 ans d'arrêt et dans un domaine d'activité différent. De plus je n'aimerais pas impacter ma pension d'invalidité par des revenus non pérennes.

En espérant avoir été clair, j'aimerais donc savoir si cela est réalisable et comment procéder précisément pour faire ces expériences de travail en étant invalidité mais toujours salarié en arrêt de travail auprès de mon employeur.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Bien à vous,

Kami

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés